



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 octobre 2019 — N° 75

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Janyse L. Pichette pour ses 25 ans de carrière à la MRC de Maskinongé.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de la langue et de la culture créoles.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'événement 24 heures du Lac Archibald.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la mission économique de la région de Gatineau à Québec.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 55^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Bois-des-Filion–Lorraine n° 5661.

30 octobre 2019

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter cinq élèves de l'école Jésus-Marie de Beauceville, lauréats du concours de créativité lexicale de l'Office québécois de la langue française.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage aux travailleurs en sylviculture.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr William « Bill » Barakett pour son engagement communautaire.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre de bénévolat d'Acton Vale.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité envers le peuple chilien et dénoncer les atteintes aux droits humains au Chili.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

30 octobre 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 45 Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 45.

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 493 Loi sur l'interculturalisme

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 493.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2020.

(Dépôt n° 1124-20191030)

30 octobre 2019

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Les orientations et les priorités 2019-2020 du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice.

(Dépôt n° 1125-20191030)

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2018 du programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeages.

(Dépôt n° 1126-20191030)

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du Comité de vigilance sur le cannabis.

(Dépôt n° 1127-20191030)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 juin 2019 par Mme Lecours (Les Plaines) concernant le déménagement de la succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC) de Saint-Janvier;

(Dépôt n° 1128-20191030)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Dorion (Taschereau) concernant un renforcement de la législation relative aux pipelines sur le territoire québécois;

(Dépôt n° 1129-20191030)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la stérilisation et bien-être des chats.

(Dépôt n° 1130-20191030)

30 octobre 2019

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 23, 24 et 29 octobre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

(Dépôt n° 1131-20191030)

Dépôts de pétitions

M. Lefebvre (Arthabaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 135 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le processus d'indemnisation des victimes d'accident de la route.

(Dépôt n° 1132-20191030)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

30 octobre 2019

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'Outaouais comme une région administrative avec des particularités importantes;

QU'elle souligne que ces particularités amènent des défis importants, compte tenu, notamment, de sa situation frontalière avec Ottawa;

QU'elle reconnaisse que la région de l'Outaouais a accumulé un retard important ces dernières années quant au financement public en santé, en éducation, en enseignement supérieur et en culture;

QU'elle rappelle que cette situation a eu son lot de conséquences sur le développement économique de la région et sur sa capacité à se doter d'institutions propres dans plusieurs champs de compétences du Québec;

QU'enfin, elle souligne l'importance de soutenir la région de l'Outaouais en considérant notamment ces particularités importantes.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 231 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les problématiques de santé liées à l'obésité; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec prenne acte que la Turquie a lancé, le 9 octobre 2019, une opération militaire contre les positions kurdes au nord de la Syrie;

QU'elle affirme sa solidarité avec la population kurde qui a contribué à la défaite Daech en Syrie;

QU'elle invite la communauté internationale à continuer les actions auprès de la Turquie afin d'encourager les parties à trouver une solution pacifique à travers le dialogue et le respect des droits humains dans le but d'éviter une escalade des violences.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa préoccupation quant à la grave crise sociale et politique qui secoue présentement le Chili, et qu'elle se joigne à la communauté internationale pour exprimer sa solidarité au peuple chilien;

QU'elle souligne le rôle historique du Québec dans l'accueil de nombreuses ressortissantes et de nombreux ressortissants chiliens ayant fui la dictature militaire;

QU'elle appelle au respect des libertés fondamentales des citoyennes et des citoyens du Chili;

30 octobre 2019

QUE l'Assemblée nationale appelle au dialogue social au Chili comme moyen de mettre fin à la violence et de trouver une réponse aux demandes légitimes de sa population.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux sur sa gestion administrative ; puis en séance publique afin de procéder à l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de cette audition;

30 octobre 2019

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Picard, premier vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 31 octobre 2019 sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, sur le sujet suivant : « La mise en œuvre de nouveaux ratios pour la prise en charge de patients par les infirmières du Québec ».

Le débat se poursuit sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

30 octobre 2019

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 38 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 octobre 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est ajourné au nom de Mme Melançon (Verdun).

Les travaux reprennent à 15 heures.

30 octobre 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Ghazal (Mercier) propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 197, Loi modifiant la loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 21 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45 ainsi que le mercredi 22 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et les organismes suivants :

Équiterre
Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
Office de protection des consommateurs
M. Jonathan Mayer, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke (instigateur du projet de loi 197) et/ou la faculté de droit de cette université
M. Martin Masse, fondateur de l'entreprise Zone Accro
Mme Agnès Beaulieu de l'Insertec Angus
Les Amis de la terre de Québec
Recyc-Québec
Front québécois pour la gestion écologique des déchets
Association québécoise Zéro déchet du Québec
Bureau de normalisation du Québec
Le chantier de l'Économie sociale

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député de Chomedey;

30 octobre 2019

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député de Chomedey;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes;

QUE le député de Chomedey soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 25 minutes 23 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 30 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 7 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 8 minutes sont allouées au député de Chomedey. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE la motion de la députée de Mercier soit amendée de la manière suivante :

30 octobre 2019

À la 10^e ligne, après le mot « suivants », ajouter les mots : « , ainsi que tous ceux qu'elle pourrait juger nécessaire de convoquer ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 197, Loi modifiant la loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 21 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45 ainsi que le mercredi 22 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et les organismes suivants, ainsi que tous ceux qu'elle pourrait juger nécessaire de convoquer :

Équiterre
Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
Office de protection des consommateurs
M. Jonathan Mayer, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke (instigateur du projet de loi 197) et/ou la faculté de droit de cette université
M. Martin Masse, fondateur de l'entreprise Zone Accro
Mme Agnès Beaulieu de l'Insertec Angus
Les Amis de la terre de Québec
Recyc-Québec
Front québécois pour la gestion écologique des déchets
Association québécoise Zéro déchet du Québec
Bureau de normalisation du Québec
Le chantier de l'Économie sociale

30 octobre 2019

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député de Chomedey;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député de Chomedey;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes;

QUE le député de Chomedey soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Ghazal (Mercier) et sur la motion d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent), sous réserve de la permission de son auteure.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) accepte la proposition d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

30 octobre 2019

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Rizzy (Saint-Laurent) et sur la motion proposée par Mme Ghazal (Mercier) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé).

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 octobre 2019, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 30 octobre 2019, à 14 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Mme Blais (Abitibi-Ouest), les représentants du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Dominique Bélanger, administratrice du gouvernement du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 25 Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu

30 octobre 2019

n° 33 Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

30 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 231)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Gronдин (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	